Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_25_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, , Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

Absents avec procuration :	Sylvie BIRCK	à	Cyril LAUTERFING
	Frédéric MESLARD	à	Yannick OLIGER
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absent excusé : Jonathan ROSA

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice :	50
Nombre de membres présents :	45
Nombre de votants :	49 jusqu'au point 18, puis 48 jusqu'au point 20, et 49 jusqu'au point 31

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK

25. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal – Commune de Roussy-le-Village

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_25_SI-DE

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal,

Considérant que le dossier de demande de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal a été déposé :

- le 3 juillet décembre 2026 par la Commune de Roussy-le-Village

Considérant que les travaux prévus consistent à l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal ainsi qu'à la réalisation de frais annexes tel que la publication presse, la géo détection, le diagnostic amiante, la coordination SPS…

A ce jour, le montant disponible sur l'enveloppe de l'année 2026 est de 220 000,00 € et pour l'enveloppe 2027, de 270 000,00 €

Considérant que le dossier est complet et répond aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Convention de MOD signée	Année sollicitée	Montant total du projet MOD €HT	Montant subventionnables ou estimées €HT	Plafond montant subventionnable €HT	% de calcule montant subventionnable €HT	Montant du FC à verser par la CCCE €HT	Autofinancement communal €HT
Roussy-le-Village	Enfouissement des réseaux aériens – Roussy-le-Village – Rue Ste Anne, Rue des Sports, Rue St Denis, Rue de la Forge	Oui	2026	812 500,00 €	0 €	Enveloppe 2026 : 182 430,00 €	40% de 1 125 000 € 450 000 €	Enveloppe 2026 : 60 980,00 €	490 540,00 €
			2027			Enveloppe 2027 : 182 430,00 €	40% de 1 125 000 € 450 000 €	Enveloppe 2027 : 60 980,00 € Montant total : 121 960,00 €	

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Développement économique, Aménagement du territoire et Voirie » par voie de consultation dématérialisée du 9 au 16 juillet 2026, et du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de valider l'attribution du fond de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal pour la commune de Roussy-le-Village,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fond de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_25_SI-DE

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	49
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 30 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_25_SI-DE